



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

*Présentation lors du conseil municipal du 26 février 2018*

## Rappels des objectifs

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation.

Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique :

*Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.*

*Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8.*

*Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- Le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

# SOMMAIRE

## Éléments de contexte

- |                                                      |   |
|------------------------------------------------------|---|
| 1. Les perspectives liées au déficit public          | 4 |
| 2. Les perspectives liées à la croissance économique | 4 |
| 3. La fiscalité                                      | 5 |
| 4. Les finances locales                              | 6 |

## Les orientations budgétaires de la commune en 2018

### **I. Le fonctionnement**

- |                                                   |    |
|---------------------------------------------------|----|
| 1. Résultats 2017 de la section de fonctionnement | 7  |
| 2. Dépenses de fonctionnement                     | 8  |
| a. Charges à caractère général                    | 8  |
| b. Charges de personnel                           | 9  |
| c. Autres charges                                 | 10 |
| d. Charges financières                            |    |
| 3. Recettes de fonctionnement                     |    |
| a. Les principales recettes                       | 10 |
| b. Focus sur les atténuations e charges           | 10 |
| c. Les impôts et taxes                            | 10 |
| d. Dotations et participations                    | 11 |
| e. Produits des services municipaux               | 12 |

### **II. L'investissement**

- |                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| 1. Les résultats 2017 de la section d'investissement | 12 |
| 2. Les recettes prévisionnelles 2018                 | 12 |
| 3. Les dépenses 2018                                 | 13 |

### **III. Situation financière de la commune de Varangéville**

- |                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| 1. Le remboursement du capital de la dette | 14 |
| 2. Focus sur l'encours de dette            | 14 |
| 3. Evolution de l'annuité de la dette      | 14 |
| 4. M'endettement par habitant              | 14 |

**Le service de l'eau** 15

**L'assainissement** 16

**Conclusion** 17

**Rétro planning finances 2018** 18

## Eléments de contexte

Présentés conjointement par le Ministre de l'Economie et des Finances ainsi que par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics, le 27 septembre 2017, le projet de loi de finances (PLF) 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2018-2022 dessinent l'ensemble des perspectives liées à la trajectoire des finances publiques pour le présent quinquennat.

### 1) Les perspectives liées au déficit public<sup>1</sup>

Déficit public en pourcentage du PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public effectif	-2,9	-2,6	-3	-1,5	-0,9	-0,2
Solde structurel	-2,2	-2,1	-1,8	-1,6	-1,2	-0,8
Dette publique	96,8	96,8	97,1	96,1	94,2	91,4

Source : Ministère de l'Economie et des Finances / Ministère de l'Action et des Comptes Publics

Selon les projections établies par le Gouvernement dans le PLF 2018, le déficit public devait, en 2017, s'établir à 2,9 % du PIB. Par suite, le déficit public devrait continuer à décroître en 2018 sous l'effet conjugué de l'amélioration du solde des administrations de sécurité sociale et des collectivités territoriales, tandis que le seul déficit de l'Etat devrait, pour sa part, connaître une dégradation (évaluée à 6,4 milliards d'Euros) liée à l'impact des baisses de prélèvements obligatoires annoncées (10 milliards d'Euros).

Par ailleurs, et comme indiqué sur le tableau ci-dessus, le déficit public devrait connaître une légère dégradation en 2019, consécutive à la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement de charges pérenne, avant de décroître progressivement lors des exercices budgétaires suivants.

### 2) Les perspectives liées à la croissance économique

Croissance économique en % du PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Croissance annuelle attendue	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8

Source : Ministère de l'Economie et des Finances / Ministère de l'Action et des Comptes Publics

Si l'évolution de la croissance économique est restée modérée en 2016 (1,1 %), cette dernière devrait augmenter sensiblement en 2017, pour atteindre 1,7 %.

Cette tendance devrait se maintenir au cours des années suivantes pour aboutir à une stabilisation autour de ce chiffre, aidée en cela par des facteurs économiques à la fois externes et internes :

- Les principaux **facteurs externes** concourant au maintien de la croissance se symboliseraient par la poursuite de la reprise de la zone Euro, ainsi que par l'accélération de la demande mondiale qui contribueraient toutes deux au soutien de l'activité en France.

L'effet attendu devrait toutefois n'être que progressif, eu égard notamment aux performances encore fragiles des exportations au premier semestre, dans un contexte où la compétitivité des entreprises françaises est affectée par l'appréciation de l'Euro.

<sup>1</sup> Les déficits publics désignent le solde négatif (dépenses supérieures aux recettes) du budget de l'Etat, des collectivités locales et de la Sécurité Sociale. Dans ce cas, les administrations publiques se trouvent en situation de besoin de financement. Le financement du déficit public peut se faire par la création monétaire (risque d'inflation) ou le recours à l'emprunt (ce qui aggrave la dette publique) dans le pays ou à l'étranger.

- Pour ce qui est des **facteurs internes**, il convient de relever certaines évolutions favorables sur le marché du travail, avec la création de près de 300 000 emplois depuis un an, le redressement des marges des entreprises depuis 2013, ainsi que l'amélioration du « climat de confiance » relatif à la fois aux entreprises et aux ménages, qui impacterait positivement la demande intérieure privée.

En outre, et après avoir retrouvé un élan positif en 2016, l'investissement immobilier pourrait confirmer son embellie à l'horizon de la prévision présentée ci-dessus, avec des permis de construire qui retrouveraient des niveaux proches de ceux constatés en 2010-2011.

L'ensemble de ces prévisions doit être mis en corrélation avec différents éléments susceptibles de les impacter comme l'investissement des ménages ou des entreprises, les politiques budgétaires des pays limitrophes,....

### 3) La fiscalité

<b>Mesures nouvelles en prélèvements obligatoires (en milliards d'euros)</b>	
Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des ménages	-3
Création de l'impôt sur la fortune Immobilière (IFI)	-3,2
Mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital	-1,3
Baisse du taux de l'impôt sur les sociétés de 33% à 25%	-1,2
Suppression de la 4ème tranche de taxe sur les salaires	-0,1
Hausse de la fiscalité énergétique	-3,7
Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires	-0,6
Élargissement du crédit d'impôt pour l'emploi des personnes à domicile	-1

Source : Ministère de l'Economie et des Finances / Ministère de l'Action et des Comptes Publics

Les mesures nouvelles présentées ont pour objectifs, selon les perspectives annoncées par le Gouvernement dans le PLF 2018, de favoriser l'activité économique et l'investissement productif ainsi que le pouvoir d'achat des actifs.

En ce sens, la suppression des cotisations maladie et chômage des salariés (3,15 %), en contrepartie d'une hausse moindre (1,7 %) de la cotisation sociale généralisée (CSG), a vocation à créer un gain net de pouvoir d'achat pour les salariés (hors fonction publique). Pour les agents de la fonction publique, un dispositif a été imaginé afin de leur octroyer une quasi neutralité avec la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité de 1% et une « indemnité compensatoire » de hausse de la CSG.

La baisse de 30 % de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages doit, elle, tendre à soutenir le pouvoir d'achat des classes moyennes. La transformation, prévue en 2019, du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de charges pérenne, la prolongation de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) de 28 % à 25 %, ainsi que le remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par un impôt sur la fortune immobilière (IFI) et la mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % sur les revenus du capital ont, pour leur part, vocation à soutenir l'activité et à orienter l'épargne vers l'investissement productif.

### 4) Les finances locales

- Concernant les dotations d'Etat, celles-ci connaîtront une légère hausse pour 2018

Si la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait, selon les propos du Premier Ministre Edouard Philippe, augmenter de l'ordre de 100 millions d'Euros en 2018, les concours dits de « péréquation » devraient, pour leur part, évoluer comme suit :

- + 90 millions pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- + 90 millions pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),
- + 10 millions pour les dotations de péréquation des Départements.

Par ailleurs, le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) sera, lui, maintenu à son niveau de 2017, soit 1 milliard d'Euros.

- Le soutien à l'investissement

Les dotations de soutien à l'investissement seront consolidées et s'élèveront à 1,8 milliard d'Euros en 2018 :

- 996 millions d'Euros pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- 665 millions d'Euros pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- 150 millions d'Euros pour la Dotation de Politique de la Ville (DPV).

Conjointement à cela, la DSIL sera transformée en une dotation pérenne inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, les « petites » communes bénéficieront d'un soutien au financement de l'ingénierie inhérente à leurs projets d'investissement, par le biais d'un financement à hauteur de 10 % des dépenses de fonctionnement liées à un investissement.

Enfin, il est à signaler qu'un nouveau fonds, doté de 50 millions d'Euros, pourra venir en appui des « réformes structurelles » portées par les collectivités : mutualisations, créations de communes nouvelles, fusions de départements, reprises de compétences départementales par une métropole, etc.

- Une réforme de la taxe d'habitation en trois temps

Inscrite dans le PLF 2018, la réforme de la taxe d'habitation s'appliquera successivement sur les années 2018, 2019 et 2020, pour, progressivement, dispenser 80 % des contribuables locaux du paiement de cette taxe (une baisse de 30 % est prévue en 2018, puis de 65 % en 2019, et enfin de 100 % en 2020 pour les personnes concernées). En terme de barème, et à titre d'exemples, seront concernées par cette réforme les personnes célibataires ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 27 000 Euros par an, ainsi que les personnes vivant en couple (sans enfant) ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 43 000 Euros par an.

Pour les collectivités, cette baisse de recettes fiscales sera, en 2018, compensée sous la forme d'un dégrèvement indexé sur la base des taux de 2017.

- Les mesures diverses

Conjointement à ces différentes annonces prépondérantes, le Gouvernement a également présenté plusieurs autres mesures qui, au sein du PLF 2018, méritent d'être soulignées :

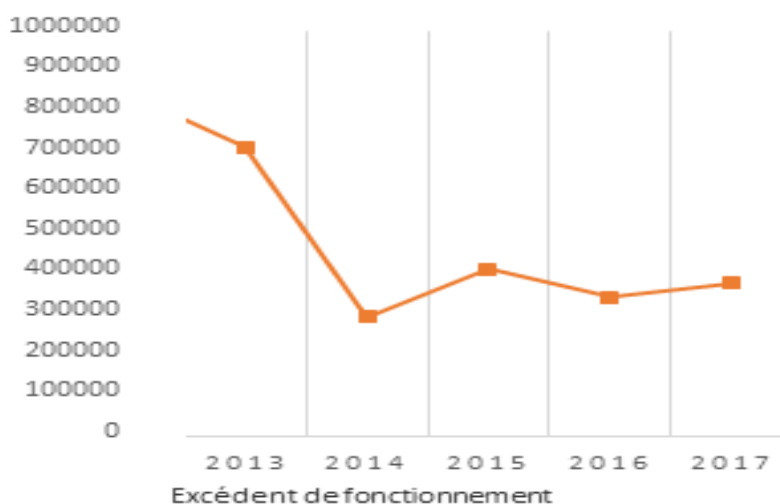
- Les régions ont obtenu confirmation que leur DGF serait bien remplacée par une fraction de recettes de TVA, afin d'accompagner leurs nouvelles compétences. Sur la durée du quinquennat, la croissance de cette recette fiscale est estimée à 700 millions d'Euros.
- Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sera, comme annoncé précédemment par François Hollande en juin 2016, automatisé à partir de 2019. Ce dernier sera en outre revalorisé de 80 millions d'Euros en 2018 et devrait désormais bénéficier d'une hausse garantie.
- Le montant du fonds destiné à indemniser les communes pour la délivrance des cartes d'identité sera doublé pour être porté à 40 millions d'Euros.
- L'équilibre général des recettes de CVAE sera préservé.

# Les orientations budgétaires de la commune en 2018

## I. Le fonctionnement

### Excédents de fonctionnement depuis 2013

**2013** : 716 356€  
**2014** : 297 044€  
**2015** : 414 606€  
**2016** : 345 361€  
**2017** : 380 972€



### 1) Résultats 2017 de la section de fonctionnement

Réalisé	
DEPENSES	RECETTES
3 804 500 €	3 944 980 € (excédent reporté de 2016 : 240 492 €) Soit 4 185 472 €

Résultat de l'exercice = 140 480 €

Excédent reporté de 2016 = 240 492 €

**Excédent de fonctionnement de 380 972 €**

#### Les grandes lignes de l'excédent :

- Crédits non consommés dans l'enveloppe des charges à caractère général 52 530 €
- Supplément de dotations, subventions et participations par rapport aux prévisions 83 600 €

#### Travaux en régie :

- Prieuré 5 699 €
- Groupe scolaire François Mitterrand – Ecole Victor Hugo 1 608 €
- Groupe scolaire François Mitterrand – Ecole Jules Ferry 3 528 €
- Logement école Hugo 4 465 €
- Logement Ecole Jules Ferry 1 458 €
- Garderie Périscolaire 608 €
- Aménagement cimetière 23 359 €

## 2) Dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles	2014	2015	2016	2017
Charges à caractère général (011)	868 749	863 908	853 532	792 529
Charges de personnel (012)	2 160 455	2 155 110	2 372 483	2 356 954
<i>A déduire</i>				
<i>remboursements sur rémunération du personnel (R6419)</i>			155 322	116 143
<i>remboursements chèques déjeuners (R6479)</i>			17 751	18 225
<i>Soit charges réelles de personnel</i>			2 199 410	2 222 586
Atténuation de produits (014)	4 777			
Autres charges de gestion courante (65)	263 842	269 618	274 648	393 970
Charges financières (66)	93 264	90 586	76 034	67 688
Charges exceptionnelles (67)	4 609	3 919	4 324	4 880
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 395 696</b>	<b>3 383 141</b>	<b>3 581 021</b>	<b>3 616 021</b>

### a. Charges à caractère général :

Baisse continue et régulière des charges à caractère général depuis 2014 (– 1.5% en moyenne par an entre 2014 et 2016).

En revanche, cette diminution s'est fortement accélérée entre 2016 et 2017, puisque celles-ci ont baissé de 8%.

Ce chapitre comporte les dépenses courantes des différents services, les contrats d'entretien des bâtiments et les dépenses diverses d'énergie.

**La réduction du volume de dépenses est notamment due aux efforts faits par les services sur leurs dépenses courantes.**

### b. Charges de personnel :

Après avoir connu des légères hausses (+ 2% en moyenne chaque année), ce poste de dépenses est en diminution entre 2016 et 2017(-1%).

Ce constat doit être relativisé par :

- Le décalage des inscriptions budgétaires 2017 relatifs à la mise à disposition d'un agent au Syndicat du stade (remboursement des salaires des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour 16 879€ ; facture arrivée tardivement).
- Les dépenses de personnel liés à l'Espace jeunes.

Un budget prévisionnel a été établi en début d'année 2017 avec les Francas pour la reprise des activités liés à la jeunesse et notamment de l'Espace Jeunes (174 000€).

La mairie verse 121 000€ pour :

- o Espace Jeunes : fonctionnement du service (33 500€) ; bâtiment (11 300€) ; salaires des agents (coordinateur à hauteur de 50%), animateurs et agent d'entretien (105 000€) ; coordination administrative du service (16 478€).
- o Chantiers jeunes : fonctionnement du service (3 150€), salaires coordinateur jeunesse à hauteur de 10% (4 530€), coordination administrative du service (850€).
- La ville refacture le salaire du coordonnateur jeunesse, les frais de fonctionnement du bâtiment ainsi que les charges liés au personnel d'entretien.

Les autres participations et recettes sont versées directement aux Francas par : la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois (CPSV) 46 658€, la CAF 3 412€ et les familles 6 500€.

Les Francas doivent transmettre début 2018 à la ville, le bilan budgétaire du réalisé 2017 qui permettra l'analyse et la construction du budget prévisionnel 2018.



Les dépenses de personnel seront impactées en 2018 par des facteurs externes et internes à la collectivité :

- le glissement « vieillissement-technicité » (GVT) annuel,
- le point d'indice de la fonction publique sera « gelé » en 2018, après une hausse de 1,2 % décidée par le précédent gouvernement (0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017),
- l'application des mesures liées au Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations pour l'année 2018 est reportée à 2019 (décalage de toutes les revalorisations indiciaires dues aux transferts primes/points mais aussi du passage en catégorie A des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants de catégorie B),
- l'instauration du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel qui n'aura aucune incidence compte-tenu de l'application de la clause de sauvegarde pour l'année 2018,
- la titularisation éventuelle des 3 agents en CAE au sein des services techniques,
- le dispositif de compensation de hausse de la CSG, prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018, prévoit par la loi, la suppression de la Contribution de Solidarité Exceptionnelle ainsi que la création par décret d'une indemnité compensatrice en faveur de tous les agents.
- enveloppe prévisionnelle relative aux avancements d'échelon,
- enveloppe prévisionnelle relative aux avancements de grade et à la promotion interne,
- Le départ en retraite en 2017 de 2 postes haute technicité : responsable personnel remplacée par le transfert de poste d'un agent de la collectivité (-53 000€), responsable de la halte-garderie (-9 300€ par rapport au salaire de l'ancienne responsable,
- A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, la CCPSV (autorité organisatrice de mobilité) institue le « versement transport » qui est dû par toutes les communes situées sur son territoire et qui emploie au moins 11 salariés. Le taux sera fixé à 0.6% calculé sur l'ensemble des rémunérations soumises à cotisations de Sécurité Sociale (sauf exception : ex : rémunérations versées aux salariés dont les déclarations de cotisations relèvent du GUSO).

**c. Autres charges :**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Subvention au CCAS	30 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000€
Participation au syndicat du stade	50 000 €	52 575 €	52 575 €	52 575€
Participation au syndicat scolaire	20 891 €	20 282 €	18 161 €	0€
Subvention aux associations locales (hors Francas)	52 010 €	46 070 €	48 611 €	48 468€
Subvention association Les Francas				121 000€

Comprend : les indemnités des élus et les subventions au syndicat du stade, CCAS, syndicat scolaire (jusqu'en 2016) et les subventions aux associations (enveloppe constante).

En 2017, la disparition du Syndicat Intercommunal scolaire et la prise en charge par la ville de Dombasle des équipements restants, la participation au syndicat scolaire s'est éteinte.

Le volume global d'indemnités allouées aux élus a très légèrement augmenté en 2017, du fait de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique intervenue au 1<sup>er</sup> février 2017. Aucune revalorisation de ce point d'indice n'étant prévue en 2018, le montant de ces indemnités devrait rester stable au cours du prochain exercice budgétaire.

L'augmentation de ce poste budgétaire est directement liée (comme détaillé dans le paragraphe précédent « Charges de personnel ») au transfert de la gestion des services de la jeunesse à l'association Les Francas. Elle est également compensée par la baisse des dépenses afférentes.

**d. Charges financières :**

Comprend le remboursement des intérêts de la dette : du fait du non recours à l'emprunt au cours des 3 derniers exercices budgétaires, ce poste enregistre une baisse constante.

**3) Recettes de fonctionnement**

**a. Les principales recettes**

<b>Recettes réelles</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Produits des services (70)	241 426 €	258 510 €	253 518 €	260 849 €
Impôts et taxes (73)	2 476 652 €	2 619 572 €	2 483 632 €	2 513 093 €
Dotations et participations (74)	927 973 €	884 896 €	949 752 €	791 794 €
Autres produits	203 561 €	161 067 €	175 695 €	183 837 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>3 849 612 €</b>	<b>3 924 045 €</b>	<b>3 862 597 €</b>	<b>3 749 537 €</b>

**b. Focus sur les atténuation de charges :**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Atténuation de charges (chapitre 013)	95 252 €	155 707 €	172 894 €	134 368 €
Soit au 6419		155 707 €	155 323 €	116 143 €
Soit au 6479			17 571 €	18 225 €

Ce chapitre comprend :

- les remboursements de l'assurance pour les congés maladies : 75 343€
- la participation de l'Etat pour les contrats d'avenir : 34 420€
- le fonds de compensation du supplément familial : 4 200€
- les chèques déjeuners : l'enveloppe globale est de 36 408 € dont remboursement agents 18 225 € soit un cout résiduel pour la commune de 18 183 €.

L'évolution de ce chapitre est impactée par les absences des agents, les différentes compensations et les taux d'aides de l'Etat.

**c. Les impôts et taxes :**

Ce chapitre comprend :

- les produits fiscaux (taxes foncières et habitation, Contribution Economique Territoriale),
- la redevance des mines,
- autres taxes (fonds national de garantie individuelle des ressources, droits de place, taxe locale sur la publicité extérieure).

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Taxes locales	2 175 701 €	2 207 883 €
Redevance des mines	133 430 €	120 825 €
CVAE	60 991 €	61 060 €
Autres taxes*	113 201 €	123 326 €

(\* Droits de mutation, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, impôts locaux ou assimilés, FNGIR, droits de places)

En 2018, la majorité municipale proposera **le maintien des taux de la fiscalité directe locale**. Cette décision interviendra dans un contexte particulier, marqué par le début de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation souhaitée par le Gouvernement, qui verra certains contribuables (environ 80 % des assujettis) être exonérés de 30 % du montant de leur imposition (puis 65 % en 2019, et enfin 100 % en 2020).

Cette réforme devrait se traduire, au titre de l'année 2018, par une compensation de l'Etat qui interviendra sous forme de dégrèvement, et qui devrait garantir une compensation intégrale de cette recette.

Par ailleurs, et d'après les informations issues du PLF 2018, l'actualisation des bases fiscales se fait désormais à partir du taux d'inflation calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N -1 et le mois de novembre N-2. L'augmentation forfaitaire des bases est estimée pour 2018 à 1% pour les taxes foncières (bâti et non bâti).

**La prévision du produit fiscal attendu ne sera actualisée qu'après communication des bases prévisionnelles par les services fiscaux (courant mars) et la publication du décret relatif à la compensation de la suppression de la taxe d'habitation.**

**d. Dotations et participations :**

Ce chapitre comprend :

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Les dotations d'Etat	709 987 €	385 143 €
Les compensations de l'Etat	68 663 €	107 026 €
Les autres attributions et participations (dont versement CAF)	163 794 €	299 625 €

*La CAF a versé le Contrat Enfance Jeunesse 2016 sur l'exercice 2017 et la moitié du CEJ 2017 soit la somme de 64 000€ + 32 000€ = 96 000€.*

En 2016 l'Etat a versé à la commune une indemnité compensatrice de perte de redevances des mines constatées en 2012, 2013, 2014 et 2015 pour un montant de 206 577€.

La DGF a enregistré en 2017 une baisse d'environ 120 000€.

En 2018, la dotation forfaitaire (composante de la DGF) devrait diminuer (de l'ordre de 20 000 Euros), dans le cadre de l'écrêtement qui sera réalisé à l'échelon national (90 millions d'Euros) pour le financement de l'évolution des dotations de péréquation,

#### e. Produits des services municipaux 2017 :

Ces recettes sont variables selon la fréquentation des services. Elles intègrent les recettes issues des loyers des logements communaux.

<i>Restauration</i>	79 572 €
<i>Loisirs (CLSH et Merc T)</i>	35 427 €
<i>Crèche</i>	24 881 €
<i>Locations de salles</i>	25 284 €
<i>NAP</i>	11 101 €
<i>Garderie périscolaire</i>	11 390 €
<i>Ludothèque</i>	4 847 €
<i>Concessions de cimetière</i>	7 933 €
<i>Logements communaux</i>	168 583 €
<i>Jardins familiaux et encarts bulletins</i>	1 062 €
<i>Temps passé par le personnel communal au CCAS et services des eaux</i>	58 554 €

Conformément à une politique sociale équitable, une nouvelle fois en 2018, la municipalité a veillé à contenir les tarifs concernant les services rendus à la population au plus juste par rapport à leur coût réel.

## II. L'investissement

### 1) Les résultats 2017 de la section d'investissement

Réalisé	
DEPENSES	RECETTES
568 863 € (déficit d'investissement reporté 196 371 €) Soit 765 234 €	730 100 €

Résultat de l'exercice = 161 237 €

Déficit d'investissement reporté = 196 371 €

**Déficit d'investissement de 35 134 €**

(avec les RAR de 120 413€ = déficit de 155 547 €)

Principales dépenses d'investissement :

- Travaux de voirie rue J d'Arc 70 783 €
- Ecole Ferry 34 880 €
- Eglise 21 500 €
- Salles des Sports 19 860 €

**RESULTAT GLOBAL 2017 = 225 423 €**

### 2) Les recettes prévisionnelles 2018

- Solde des subventions pour les travaux de l'Eglise 40 800€
- Subvention achat classes mobiles 8 000 €
- Demandes de subventions en cours :

○ Aménagement bord d'étang	12 000€
○ Couverture annexe chaufferie Eglise	7 000 €
○ Réserve Incendie Lorette	5 500 €
○ Véhicule de transport 9 places	10 000 €
- FCTVA 2016	94 000 €

### 3) Les dépenses 2018

- RAR (Restes à réaliser 2017)	120 413 €
- Investissements :	

Un bilan des investissements 2017 a été présenté à la commission finances du 29 novembre 2017. La majeure partie des investissements prévus au budget 2017 a été réalisée : réhabilitation du site historique St Gorgon et église, réfection voirie (jeanne d'Arc), Plu, informatique (serveur), programme accessibilité et handicap, matériel et outillage, développement du numérique dans les écoles, éclairage public.

Au regard des obligations de sécurité et d'une opportunité immobilière, par décisions modificatrices, votées à l'unanimité par le conseil municipal, le budget prévu pour les aménagements au parc Anthoine a été transféré vers l'achat du bâtiment rue Driant et la mise en conformité des barrières de sécurité rue Alsace.

En décembre 2017, les services ont fait remonté leurs besoins d'investissements pour 2018. La commission travaux avec les services techniques a réalisé un premier chiffrage des demandes permettant d'établir des priorités dans les différents projets.

Alors que l'enveloppe prévisionnelle des investissements 2018 s'élève à environ 350 000€, les projets potentiels dépassent les 500 000 €.

Une fois les dotations connues, les différentes commissions statueront dans les choix définitifs pour rentrer dans l'enveloppe disponible.

#### Les orientations 2018 :

- Poursuivre le plan de réfection de voirie
- Réaménagement urbain : Embellir la ville par un aménagement paysager de la place du marché, remplacement d'abri bus,
- Poursuivre les investissements dans les établissements scolaires et la petite enfance et notamment le numérique,
- Poursuivre accessibilité (plan pluriannuel),
- Dans un contexte de développement durable et de sécurité dans la ville poursuivre le plan de remplacement éclairage public,
- Veiller à maintenir le patrimoine communal (entretien des communs, logements) ; Avancé du projet sur l'utilisation du bâtiment Driant, finalisation de l'aménagement du local ex CARMI,
- Prieuré : priorité aux sanitaires dans le parc Anthoine et remplacement des chapiteaux détériorés par les événements climatiques,
- Réaliser une réserve incendie à Lorette,
- S'appuyer sur les compétences du personnel municipal pour la réalisation de certains travaux en régie.

### III. Situation financière de la commune de Varangéville

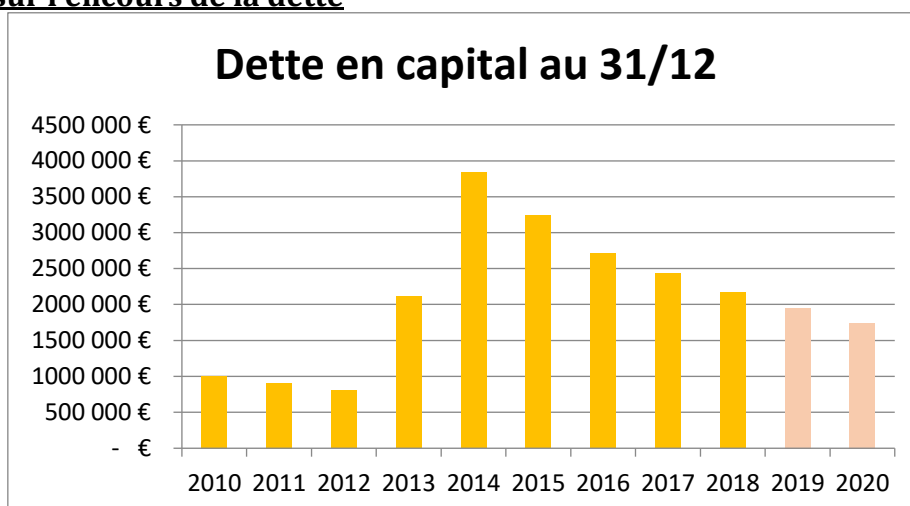
Hypothèse de non contraction d'un nouvel emprunt - budget principal de la commune.

#### 1) Le remboursement du capital de la dette

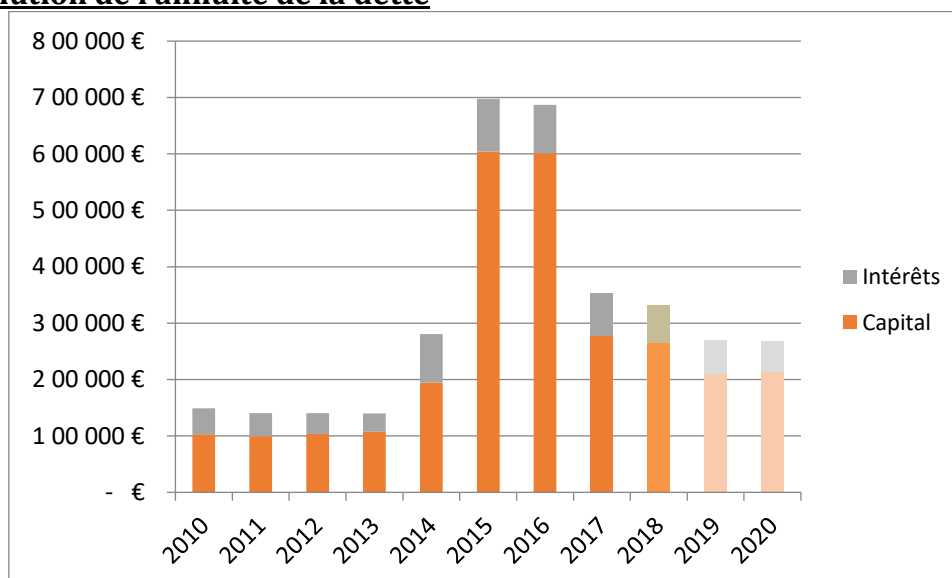
Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Le montant à rembourser en 2018 sera de l'ordre de 266 000 Euros.

#### 2) Focus sur l'encours de la dette



#### 3) L'évolution de l'annuité de la dette



#### 4) L'endettement par habitant

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de dette au 31/12	2 111 188 €	3 839 909 €	3 235 667 €	2 708 264 €	2 430 175 €	2 164 802 €
Nombre d'habitants	3 986	3931	3893	3883	3815	3815
<b>Dettes/habitant Varangéville</b>	<b>530 €</b>	<b>977 €</b>	<b>831 €</b>	<b>697 €</b>	<b>637 €</b>	<b>567 €</b>

# Le Service de l'eau

## Résultats 2017

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Réalisé	
DEPENSES	RECETTES
318 870 €	356 524 €

Résultat de l'exercice = 37 654 €

Excédent reporté de 2016 = 375 668 €

**Excédent de fonctionnement de 413 322 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Réalisé	
DEPENSES	RECETTES
84 132 €	102 965 €

Résultat de l'exercice = 18 833 €

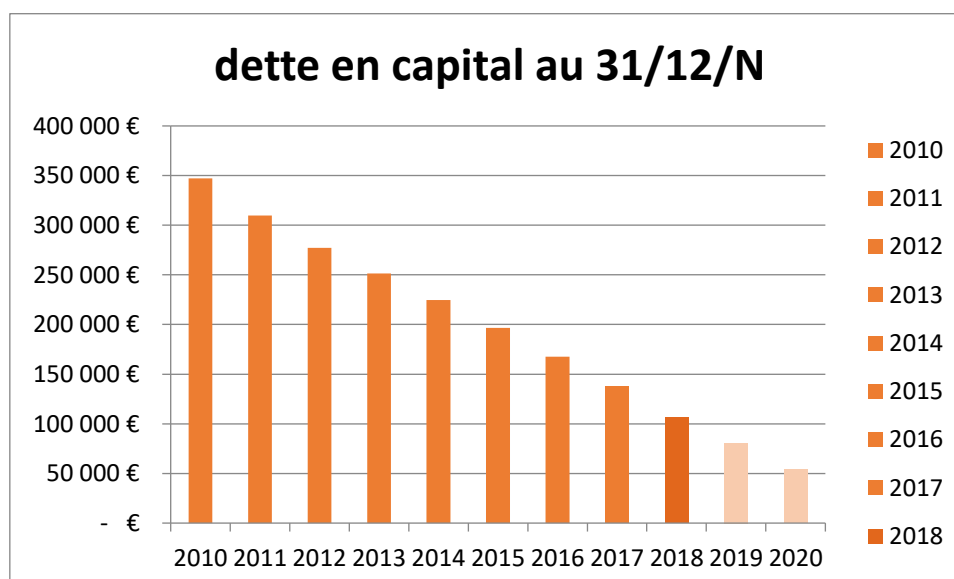
Excédent reporté de 2016 = 983 €

RAR 2017 à reporter en 2018 = 11 110 €

**Excédent d'investissement de 8 706 €**

**EXCEDENT GLOBAL DE 422 028 €**

### Encours de dette



# L'assainissement

## Résultats 2017

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Réalisé	
DEPENSES	RECETTES
404 063 €	498 698 €

Résultat de l'exercice = 94 635 €

Excédent reporté de 2016 = 0 €

**Excédent de fonctionnement de 94 635 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Réalisé	
DEPENSES	RECETTES
298 400 €	244 074 €

Résultat de l'exercice = - 54 326 €

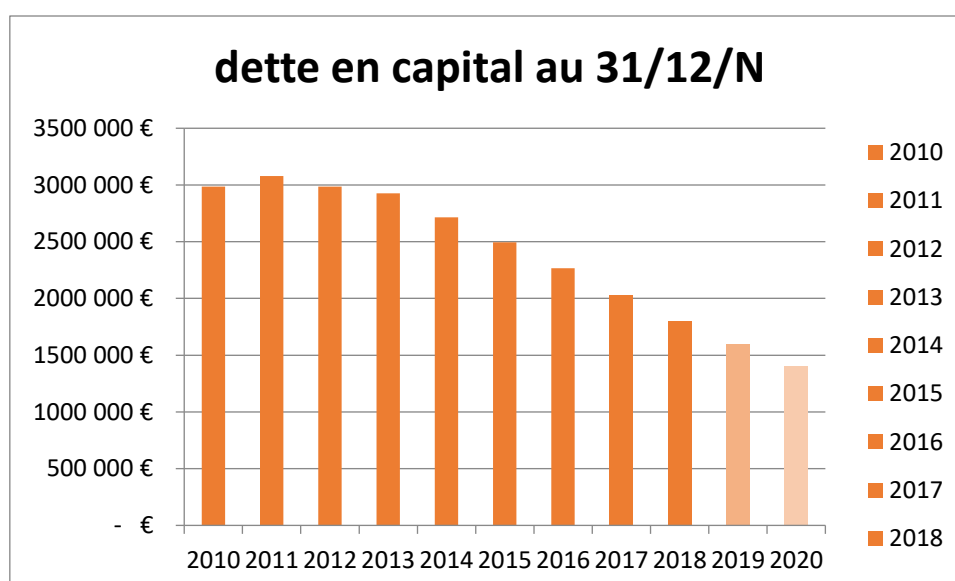
Déficit d'investissement reporté de 2016 = - 557 500

RAR à reporter en 2018 = 10 973 €

**Déficit d'investissement de - 611 826 €**

**DEFICIT GLOBAL DE - 517 191 €**

## Encours de dette





## Conclusion

Les données macro-économiques, exposées en introduction traduisent un semblant de tendance à l'amélioration de la situation économique.

La lisibilité est toutefois à très court terme puisqu'à ce jour on ne sait ni comment ni à quel niveau les décisions gouvernementales seront compensées au-delà de 2018.

Pour autant, la recherche de l'équilibre budgétaire qui est une obligation pour les collectivités territoriales, doit être permanente afin de dégager des marges de manœuvre permettant de favoriser le développement de l'investissement, de la gestion du patrimoine et du maintien d'une certaine qualité de services.

Concernant le site historique Prieuré et église, nous pouvons considérer que les investissements majeurs sont terminés. Nous pourrions toujours en améliorer quelques points d'utilisation (ex : toilettes parc Anthoine qui sont une priorité 2018, signalétique ou insonorisation Chapitre). Nous pouvons aussi nous réjouir d'être doté d'un tel outil au service de la population.

Nous agirons de sorte que les années à venir voient la structuration des animations, de la communication s'y afférant et son intégration plus largement dans notre plan de développement touristique de la Communauté de Communes.

Force est de constater que cet investissement est resté maîtrisé et n'a pas alourdi le budget municipal puisque le taux d'endettement par habitant en 2018 est de 567€ par habitant et est revenu quasiment identique à celui de 2013 (530€).

Ce programme d'envergure ne nous a pas empêché de poursuivre nos autres programmes au service de l'enfance, du scolaire, de la jeunesse, des seniors (CCAS), de la voirie et de l'amélioration de notre cadre de vie.

En 2017, nous avons également eu la volonté de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les ménages varangévillois, et symbolisés par la proposition de la majorité municipale de ne pas augmenter en 2017 les taux de fiscalité directe locale sur la taxe d'habitation et la Cotisation foncière des entreprises (voté à l'unanimité par le conseil municipal).

Les investissements futurs proposés dès 2018 impacteront directement le quotidien des habitants : transition énergétique, sécurisation et embellissement de la ville, maintien de la qualité du patrimoine municipal, développement des outils numériques dans les écoles.

Nous nous appuyons sur les compétences et le professionnalisme du personnel municipal pour la réalisation de nos projets et prévoyons la mise en place dans le futur d'un véritable plan de formation.

Nous prévoyons de maintenir l'accès financier modéré aux différents services municipaux pour une équité de traitement de tous. Nous maintiendrons également notre soutien matériel et financier aux associations en nous appuyant sur leur diversité et réel apport sociétal.

Pour autant, la collectivité ne pourra s'affranchir de l'ensemble des réalités financières et économiques qui l'entourent :

- notamment par la montée en charge des nouvelles compétences de la Communauté de commune des pays du Sel et du Vermois
- par la suppression de la taxe d'habitation dont on ne connaît pas la pérennisation de la compensation annoncée par l'Etat
- par un travail perpétuel sur la maîtrise des dépenses avec un objectif de maintenir des services de qualité accessibles à tous.